



COMMUNIQUE DE PRESSE

2 mai 2016

L'avenir de RTE doit s'inscrire dans un vrai projet industriel et dans le respect de la Constitution

A la suite de la réunion à l'Élysée sur la situation financière d'EDF, l'État a annoncé le **lancement des travaux visant à ouvrir le capital de RTE**. Cette annonce fait suite aux déclarations du Ministre de l'Économie qui s'est dit ouvert à l'entrée de fonds d'investissements dans RTE et à celles du Président d'EDF qui n'envisage l'avenir de RTE que dans le cadre d'une stratégie de cession d'actifs. Pour la CFE-CGC, **RTE vaut mieux qu'une vulgaire stratégie d'arbitrage d'actifs financiers**. Elle exige donc que les options qui seront choisies s'inscrivent dans un **vrai projet industriel pour RTE, un modèle stratégique robuste pour EDF et le strict respect de la Constitution de la République Française !**

1. Respecter la Constitution Française

Depuis 1958, la Constitution de notre République garantit la maîtrise publique des infrastructures stratégiques car elles sont au cœur de notre souveraineté. Le réseau de transport d'électricité est à la fois un monopole naturel, un service public national et une infrastructure essentielle. Il relève donc d'une application stricte de l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1958 et doit par conséquent appartenir à la Nation. Comme le prévoit la loi du 9 août 2004, RTE doit rester une entreprise 100 % publique : la CFE-CGC est donc plus que jamais opposée à toute ouverture du capital de RTE, directe ou indirecte, au profit d'acteurs privés, qui serait une opération de spoliation de la Nation. La CFE-CGC saisira le Conseil Constitutionnel si cette ligne rouge est franchie.

2. Répondre au projet industriel de RTE

Transition énergétique, digitalisation et sûreté du système électrique... la CFE-CGC défend pour RTE un projet industriel à la hauteur de ces enjeux. Et face au défi de créer un véritable réseau de transport européen interconnecté et préservant la souveraineté énergétique de l'Europe, le projet industriel de RTE doit pouvoir prendre une dimension européenne, le cas échéant via des partenariats avec d'autres gestionnaires de réseau de transport européens ou tout autre modèle collaboratif. Pour la CFE-CGC, il ne saurait être question d'envisager une évolution du capital de RTE qui ne soit pas une réponse au projet industriel de l'entreprise.

3. Eviter de fragiliser davantage EDF en déséquilibrant son modèle stratégique

Alors que la situation financière d'EDF suscite des inquiétudes de plus en plus fortes sur son modèle économique, la spirale déflationniste des prix de marché rappelle l'importance pour les énergéticiens d'activités régulées jouant le rôle d'amortisseur face à la cyclicité et à la dépression actuelle des marchés dérégulés. Dans ce contexte, la CFE-CGC considère que céder les activités régulées de RTE pour financer des investissements dérégulés risqués et à la rentabilité douteuse ferait prendre un risque économique et stratégique majeur à EDF.

L'avenir de RTE doit être le fruit d'une véritable analyse industrielle et stratégique, dans le respect des principes de la Constitution. A défaut, la CFE-CGC saisira la justice d'une question prioritaire de constitutionnalité.